

PV15 SP3

PV téléphonique de la Commission Sportive du 30 juillet 2026

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : MM. Christian BÉNARD, Vincent CABIN, Mickaël ROMOJARO.

Assiste : Mme Floriane FRANQUEMBERGUE (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 12h00

Demandes Club Calendrier Seniors et jeunes – Saison 2026 / 2027

La Commission prend note des demandes formulées par les clubs ci-dessous.

Championnat Départemental 2 :

- St Georges (par courriel du 17.07.2026) : Faire jouer leur équipe seniors le samedi soir à 19h en raison d'un arrêté municipal informant le District de l'indisponibilité des installations sportives les dimanches sur la saison sportive 2026/2027. La commission demande au club de St Georges de trouver un terrain de repli afin de jouer ses matchs le dimanche à 15h comme prévu dans les règlements seniors, article 9.B.1.

Championnat U18 Départemental 1 :

- Avallon (par courriel du 30.07.2026) : Faire jouer leur équipe U18 le samedi à 12h et non 12h30 comme demandé initialement.
Devant la demande non motivée du club d'Avallon, la commission ne peut donner un avis favorable à cette demande.

Homologation de tournois

La commission,

- Prend note de la demande d'homologation de tournoi du club de Sens FC,
- Homologue le tournoi U11 du samedi 5 septembre,
- Rappelle néanmoins que la réunion de rentrée étant prioritaire sur les tournois, aucune absence d'éducateur ne sera acceptée.

- Prend note de la demande d'homologation de tournoi du club de Sens Jeunesse,
- Compte tenu de la reprise des championnats jeunes dès le 5 septembre,

- Refuse d'homologuer le tournoi pour la journée du samedi 12 septembre pour les catégories U11, U13 et U15, jour de plateaux et matchs,
 - Homologue le tournoi seulement pour la date du dimanche 13 septembre,
 - Rappelle néanmoins que le championnat étant prioritaire sur les tournois, aucune demande de report pour des rencontres des 12 et 13 septembre ne sera acceptée.
-
- Prend note de la demande d'homologation de tournoi du club de Charmoy,
 - Homologue le tournoi seniors féminin du dimanche 30 août,

Fin de la réunion : 13h00

Le Président

SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »